



**Guide
FAMILLE
2023-2024**

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
(0-15 ans)

édito



Chers parents,

Vous trouverez dans cette nouvelle édition du Guide FAMILLE toutes les informations relatives aux services municipaux, pour :

- la Petite Enfance (0-3 ans) : crèche municipale, Relais Petite Enfance
- l'Enfance (3-11 ans) : ALAÉ, Accueil de Loisirs, restaurant scolaire
- et la Jeunesse (11-15 ans) : Service Jeunes

Comme vous le savez, le budget municipal subit de plein fouet l'inflation et l'augmentation des charges. **Tous les services sont amenés à faire des économies de fonctionnement. Néanmoins, la famille reste au coeur de l'action municipale. C'est pourquoi le budget alloué à ce secteur sera contraint tout en maintenant la qualité de service.**

La Commune s'est engagée dans une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2025, en partenariat avec la CAF, avec pour objectif de **renforcer l'efficacité, la qualité et la cohérence des actions, des équipements et des services aux habitants.** C'est dans ce cadre que la semaine de la Petite Enfance a été organisée et qu'une salle mutualisée va être mise à disposition du Relais Petite Enfance et du Service Jeunes.

Tout au long de l'année, n'hésitez pas à consulter nos supports numériques pour vous tenir informés de l'actualité municipale :

- **le Portail Famille** : <https://montrabe.portail-familles.app>
- **le site de la Commune** : www.mairie-montrabe.fr
- **la page facebook** : facebook.com/villedemontrabe

Pour vous accompagner, les élus du conseil municipal restent à votre écoute et en particulier :

- **Nathalie Garcia** : pour le scolaire, le péri-scolaire, la jeunesse et les dispositifs éducatifs ;
- **Françoise Gonzalez** : pour la petite enfance, la parentalité et la famille ;
- **Marie-Claude Pizzuto** : pour les questions relatives à l'aide sociale.

Je vous souhaite à tous une très bonne année scolaire.

Jacques SEBI,
Maire de Montrabé

Sommaire

Les dispositifs éducatifs	4-5
----------------------------------	-----

Les actions Parentalité	6
--------------------------------	---

Vos démarches	
Le POINT FAMILLE	7
Les inscriptions crèche	8
Les inscriptions scolaires	10
Les inscriptions péri et extra scolaires	11
Réservations / annulations	12
Tarifs	14
LA REGIE - Les paiements	15

0-3 ANS	
Le rôle de chaque structure	16
La crèche	17

3-11 ANS	
Qui fait quoi aux écoles	19
ALAÉ	20
Accueil de Loisirs	22
Restaurant scolaire	23

11-15 ANS	
Qui fait quoi au collège	24
Le Service Jeunes	25

INFOS PRATIQUES	
Grève	26
Stationnement	26

ASSOCIATIONS	
Parents d'élèves	27
Activités	28
Forum	29

CALENDRIER	30
-------------------	----

CONTACTS	32
-----------------	----

Les dispositifs éducatifs

La CTG

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Les objectifs généraux :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Favoriser la participation des familles dans la vie locale
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie
- Accompagner les jeunes dans leur projet

Les perspectives 2023 -2024 :

- Temps de concertation entre les structures municipale et les associations ;
- Mise en place d'une journée sportive, festive et intergénérationnelle ;
- Définition des actions facultatives du CCAS en recensant les ressources et les besoins du territoire.



Les dispositifs éducatifs

Le PEDT

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être

Par ailleurs, le PEDT favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations permet le développement de liens entre elles.

Le PEDT est intégré à la CTG.

Les objectifs généraux :

- Renforcer la cohérence des rythmes de l'enfant sur le schéma à 4,5 jours
- Permettre l'accueil inclusif
- Développer les projets transversaux entre les établissements scolaires et les structures municipales

Les perspectives 2023 -2024 :

- Travail collaboratif autour du rythme de l'enfant à 4,5 jours ;
- Développement du partenariat avec Toulouse Métropole ;
- Sensibilisation autour du handicap.



Les actions Parentalité

ÉCOUTE, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Le Pôle Education Famille met en place de nombreuses actions autour de la parentalité, de la Petite Enfance (0-3 ans) jusqu'à la Jeunesse.

Ces actions Parentalité sont organisés dans le cadre du PEDT et s'inscrivent dans la démarche de la CTG.

Des **ATELIERS Parents / Enfants ou Parents / Adolescents** sont organisés tout au long de l'année, avec différentes thématiques selon les âges :

- Atelier « Je Signe avec bébé » : pour les futurs et jeunes parents
- Ateliers « Arts plastiques »
- Ateliers « Cuisine »
- Ateliers « Théâtre »
- Ateliers « Escape Game »
- Ateliers « Secourisme »

A noter : Lors de ces ateliers, la présence d'un parent ,tout au long de l'activité, est obligatoire. Les dates et horaires des ateliers vous sont envoyées par mail et consultable tout au long de l'année sur le Portail Famille.

Ces ateliers sont gratuits mais l'inscription préalable est obligatoire, sur le Portail Famille.

N'hésitez pas à contacter le Point Famille si vous n'avez pas eu de place et que vous souhaitez être mis en liste d'attente.

Une **SEMAINE DE LA PARENTALITÉ** est organisée au mois de mars, avec des activités proposées aux familles : conférences, expositions...

Toutes les structures d'accueil sont attentives à la parentalité et à l'accompagnement des familles. Leurs responsables se tiennent à la disposition des familles pour les accueillir, les conseiller et les orienter si nécessaire vers des partenaires, en fonction des demandes et des problématiques.

Vos démarches

Le POINT FAMILLE

Situé au 1^{er} étage de l'Espace St-Exupéry, le **Point FAMILLE est le point d'entrée pour toutes vos démarches :**

- Inscription à la crèche, à l'école, à l'ALAE, Accueil de Loisirs, Service Jeunes
- Inscription aux ateliers organisés par le service Parentalité
- Inscription aux séjours
- Modification des présences, signalement des absences ou tout autre renseignement administratif relatif à la fréquentation des structures municipales par vos enfants.



Commune de Montrabé

Portail FAMILLE

Pour se connecter : <http://montrabe.portail-familles.app>
(ou à partir du site web de la mairie : mairie-montrabe.fr
Services en lignes ou Accès rapides > portail famille)

Le **Portail FAMILLE est le site internet** sur lequel vous trouverez toutes les informations et où vous pourrez effectuer vos démarches administratives.

UNE PARTIE DES INFORMATIONS EST EN LIBRE ACCÈS

- > Menus du restaurant scolaire et de la crèche
- > Règlement intérieur des services Enfance & Jeunesse et conditions d'utilisation du Portail Famille
- > Tarifs et projets pédagogiques des services municipaux
- > Actualités sur les séjours, activités du Service Jeunes, de l'Accueil de Loisirs...

VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour créer et accéder à votre espace personnel, connectez-vous sur :
<http://montrabe.portail-familles.app>

Des pièces justificatives seront à fournir impérativement. Puis, dans votre espace personnel, vous pourrez réserver, modifier ou annuler la présence de vos enfants aux services municipaux et procéder au paiement en ligne des factures par carte bancaire.

Inscription à la crèche

Cette page présente uniquement les démarches administratives d'inscription.

La description de la crèche municipale et des différents types d'accueil proposés est en page 17.

Les inscriptions sont gérées par le POINT FAMILLE.

ACCUEIL RÉGULIER

Votre demande doit être déposée sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Cette demande ne vaut pas admission.

Les pièces justificatives sont à fournir impérativement.

La personne qui formule la demande doit exercer l'autorité parentale et habiter la commune de Montrabé.

1 PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

Créer un compte (si vous n'en avez pas déjà un) sur le PORTAIL FAMILLE : <https://montrabe.portail-familles.app/>

Faire la pré-inscription en ligne sur le PORTAIL FAMILLE dans la partie demande inscription crèche. La personne qui formule la demande doit exercer l'autorité parentale et habiter la commune de Montrabé.

ATTENTION cette demande ne vaut pas admission !

2 TRANSMETTRE LES JUSTIFICATIFS

Déposer les justificatifs ci dessous dans la partie "MES DOCUMENTS":

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau ou EDF/GAZ, quittance de loyer ou attestation assurance habitation principale)
- Numéro d'allocation CAF avec autorisation de consultation du dossier CAF
- Copie d'un avis d'imposition N-2 des revenus du foyer
- Attestation employeur ou les 3 derniers bulletins de salaire / extrait KBis de moins de 3 mois / attestation d'inscription en formation pour l'année /attestation Pôle emploi
- Engagement dans le dispositif AVIP pour les personnes en recherche d'emploi concernées
- Copie d'un justificatif pour les familles monoparentales
- Certificat médical en cas de grossesse multiple
- Tous les justificatifs permettant d'attester de situations particulières

3 LES SOUHAITS DE GARDE

Dans votre demande, vous devrez spécifier vos souhaits : date d'entrée et temps d'accueil de l'enfant. Cette demande doit être la plus précise possible.

La responsable du Relais Petite Enfance prendra contact avec la famille avant la commission pour vérifier si la famille valide toujours les mêmes créneaux et dates demandées initialement.

5 COMMISSION D'ADMISSION

La commission d'admission a lieu au mois de mars pour attribuer les places de la rentrée suivante. L'ensemble des dossiers complets sont soumis de façon anonyme.

Après la commission, les familles reçoivent une réponse par mail.

Inscription à la crèche

L'admission

Une commission se réunit une fois par an, en mars, pour attribuer les places pour la rentrée de septembre.

Les admissions s'effectuent dans l'anonymat, lors de la commission, selon les critères fixés ci-dessous, en privilégiant les demandes des résidents montrabéens.

Les places sont attribuées en fonction des places disponibles par groupe d'âge.

CRITERES : La crèche est prioritairement réservée aux familles dont les deux parents ont une activité (emploi, recherche d'emploi active ou formation sur l'année).

La priorité est ensuite donnée aux demandes relatives à certaines situations : grossesses multiples, nécessité de regrouper les fratries, famille monoparentale, situation sociale de la famille et enfants porteurs de handicap.

La date de dépôt du dossier complet de demande d'inscription permet de départager les demandes à égalité selon les critères précités.

ACCUEIL OCCASIONNEL

La demande pour que votre enfant ait une place en accueil occasionnel doit également être déposée sur le Portail Famille, en sélectionnant «accueil occasionnel».

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé.

Quand la direction de la crèche constate une disponibilité ponctuelle, les familles inscrites sont contactées.

Notez bien que les disponibilités sont imprévisibles et irrégulières ; cet accueil ne s'adresse donc pas aux familles qui ont besoin d'un mode de garde régulier.

Inscriptions scolaires

Pour s'inscrire aux écoles maternelles et élémentaires

Il faut résider à Montrabé ; les dérogations restent exceptionnelles.

Doivent s'inscrire :

- Les nouveaux arrivants domiciliés à Montrabé.
- Les enfants entrant en petite section à l'école maternelle.
A noter : L'enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire de septembre.
- Les enfants entrant en CP à l'école élémentaire.

1 PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

Créer un compte (si vous n'en avez pas déjà un) sur le PORTAIL FAMILLE : <https://montrabe.portail-familles.app/>

Ajouter l'enfant concerné dans la partie "MES ENFANTS"

Faire la pré-inscription en ligne sur le PORTAIL FAMILLE dans la partie "MES PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES", en cliquant sur "Nouvelle Pré-inscription".



2 TRANSMETTRE LES JUSTIFICATIFS

Déposer les justificatifs ci dessous dans la partie "MES DOCUMENTS":

- Copie de la pièce d'identité d'un responsable légal
- Copie du livret de famille (pages "parents" et "enfant")
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés



3 CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Le POINT FAMILLE vous envoie par mail le certificat de scolarité de l'enfant dès que le dossier est COMPLET avec les informations pour la prise de RDV avec la directrice de l'école.



4 RDV AVEC L'ÉCOLE

Le responsable légal prend RDV avec la directrice de l'école via le lien Doodle envoyé par le POINT FAMILLE.

Préparer les documents pour ce RDV :

- Certificat de scolarité délivré par mail par le Point Famille
- Certificat médical de vaccinations à jour (ou copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant)
- Copie des pages parents et enfant du livret de famille
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant
- tout autre document nécessaire (PAI, notification MDPH, attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'intégralité de l'année scolaire...)

VOTRE ENFANT EST DÉSORMAIS INSCRIT À L'ÉCOLE !

Inscriptions péri et extra-scolaires

Pour s'inscrire au restaurant scolaire, à l'ALAE, à l'Accueil de Loisirs et au Service Jeunes

Les services « périscolaires » et « extrascolaires » ne dépendent pas de l'Education nationale mais de votre Commune. Ils ne sont pas obligatoires.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente ces services, une inscription doit être réalisée, en ligne, sur le Portail Famille, à chaque fin d'année scolaire.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et empêchera l'inscription.

RÉSERVATION ALAE ET CANTINE

Pour inscrire votre enfant à l'ALAE et au restaurant scolaire, vous devez transmettre numériquement sur votre compte du PORTAIL FAMILLE les documents suivants :

- Assurance scolaire de l'année 2023 / 2024
- Impôts 2023 (à fournir au plus tard le 15/09/2023)
- Attestation CAF de janvier 2023
- PAI ou notification MDPH si l'enfant est concerné
- Copie du jugement de garde en cas de séparation ou divorce

Réservation possible à partir du 17/07/2023 sur le
PORTAIL FAMILLE



Réservations Annulations

Si vous vous êtes inscrit à un service et que vous devez finalement modifier ou annuler cette réservation, il convient d'en informer le Point Famille en respectant les règles suivantes :

CRÈCHE

En cas d'annulation : prévenir directement la crèche, de préférence par e-mail, avant 9h.

RESTAURANT SCOLAIRE ET ALAÉ

La veille avant 9h, aucune modification n'est plus possible.

Pour toute modification (réservation ou annulation), il faut impérativement vous connecter sur «votre planning» en ligne, sur le Portail Famille, le jour ouvré précédent, avant 9h.

La réservation d'un repas implique la réservation de l'ALAÉ du midi.

Pour réserver le :		Dernier délai pour modifier :
Lundi	>>	Vendredi avant 9h
Mardi	>>	Lundi avant 9h
Mercredi	>>	Mardi avant 9h
Jedi	>>	Mercredi avant 9h
Vendredi	>>	Jedi avant 9h

En cas de jour férié : par exemple, si vous avez réservé l'ALAÉ pour un mardi et que le lundi est férié, le dernier délai pour procéder aux éventuelles modifications ou annulations sera le vendredi avant 9h.

Réservations Annulations

En cas de maladie, un jour de carence est appliqué.

Les jours suivants doivent être modifiés sur le Portail par la famille, en respect des modalités précédemment décrites. Aucun certificat médical n'est requis.

Le mercredi, il est possible de réserver :

- le midi **de 11h45 à 13h35** (départ possible entre 13h et 13h35 si l'enfant ne reste pas l'après-midi)
- et/ou uniquement l'ALAE de l'après-midi, **de 13h35 à 18h30** (arrivée entre 13h et 13h35 ; départ possible à partir de 16h30).

ACCUEIL DE LOISIRS et SERVICE JEUNES

> Petites vacances :

- Réservation : au plus tard 15 jours avant ;
- Annulation sans facturation : jusqu'à 7 jours avant le début des vacances ou sur présentation d'un certificat médical.

> Vacances d'été :

- Réservation : au plus tard 1 mois avant le début ;
- Annulation ou modifications sans facturation : jusqu'à 15 jours avant le début des vacances ou avec un certificat médical.

Les dates limites des inscriptions pour chaque période de vacances sont consultables sur le calendrier en page 30-31 de ce Guide (ou sur le Portail Famille).

Tarifs (2023-2024)

Quotient familial ¹	QF1 < 500	QF2 501 à 800	QF3 801 à 1200	QF4 1201 à 1500	QF5 1501 à 1700	QF6 1701 à 2000	QF7 2001 à 2300	QF8 > 2300	Extérieur
ALAÉ ²									
ALAÉ matin (1h05)	0,17 €	0,32 €	0,56 €	0,64 €	0,81 €	0,88 €	0,96 €	1,13 €	1,66 €
ALAÉ midi (1h20)	0,24 €	0,49 €	0,64 €	0,73 €	0,96 €	1,05 €	1,20 €	1,37 €	2,25 €
ALAÉ soir (2h30)	0,49 €	0,88 €	1,05 €	1,37 €	1,69 €	1,93 €	2,16 €	2,48 €	4,02 €
ALAÉ mercredi après midi	4,36 €	5,42 €	6,00 €	7,22 €	8,39 €	9,66 €	10,78 €	12 €	23,95 €
RESTAURANT SCOLAIRE - REPAS									
Repas	2,16 €	2,73 €	3,34 €	4,12 €	4,68 €	5,02 €	5,50 €	5,85 €	10,32 €
ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES) ²⁻³									
Journée avec repas	10,14 €	11,26 €	12,53 €	13,60 €	15,30 €	16,89 €	18,53 €	20,71 €	37,18 €
PAI - Journée avec repas	6,90 €	7,86 €	8,98 €	9,98 €	11,47 €	13,06 €	14,45 €	16,26 €	29,26 €
1/2 Journée avec repas	8,02 €	8,87 €	9,77 €	10,36 €	12,53 €	14,18 €	15,24 €	17,42 €	30,32 €
PAI-1/2 Journée avec repas	4,78 €	5,47 €	6,27 €	6,80 €	8,82 €	10,41 €	11,26 €	13,17 €	22,73 €
1/2 Journée sans repas	4,78 €	5,47 €	6,27 €	6,80 €	8,82 €	10,41 €	11,26 €	13,17 €	22,73 €
SERVICE JEUNES ²									
Adhésion annuelle	11,50 €	12 €	12,50 €	13 €	13,50 €	15 €	16 €	17 €	18 €
Journée avec repas	7,49 €	8,19 €	8,96 €	9,67 €	10,73 €	11,67 €	12,73 €	14,03 €	25,46 €
PAI - Journée avec repas	3,83 €	4,36 €	5,01 €	5,54 €	6,37 €	7,25 €	8,02 €	9,08 €	16,27 €
1/2 Journée avec repas	6,31 €	6,84 €	7,37 €	7,90 €	9,19 €	10,20 €	10,90 €	12,20 €	21,69 €
PAI-1/2 Journée avec repas	2,65 €	3,01 €	3,48 €	3,77 €	4,89 €	5,78 €	6,25 €	7,31 €	12,61 €
1/2 Journée sans repas	2,65 €	3,01 €	3,48 €	3,77 €	4,89 €	5,78 €	6,25 €	7,31 €	12,61 €
Supplément sortie	1,18 €	1,77 €	2,36 €	2,95 €	4,13 €	5,30 €	6,48 €	7,66 €	9,43 €
PÉNALTÉS (retards et défauts de paiements) POUR TOUS LES SERVICES									
Pénalités	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

(1) Le Quotient familial = revenu fiscal de référence 2023 (ligne 25 de l'avis d'imposition) divisé par le nombre de parts divisé par 12.

(2) Ces tarifs tiennent compte de la subvention de la CAF.

(2) Pour l'Accueil de Loisirs, les sorties sont comprises dans le tarif journalier.

Toute séquence fréquentée (matin, midi, soir) est due.

CRÈCHE MUNICIPALE

La participation financière des parents est fixée par la CNAF.

Elle est calculée en fonction des revenus imposables et du nombre d'enfants à charge.

Paielements auprès de la Régie

Les factures sont consultables et téléchargeables sur le Portail Famille, chaque début de mois.

Le paiement est à réaliser en Mairie auprès de la Régie Générale ou en ligne, sur le Portail Famille, en vous connectant à votre espace personnel. **Vous êtes invités à privilégier le paiement par carte bancaire sur le Portail Famille ou par prélèvement automatique.**

A noter : Le paiement en espèces n'est pas accepté.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

En ligne, via le Portail Famille, après vous être connecté dans votre espace personnel.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET VIREMENT

- Pour la 1^{ère} demande de prélèvement bancaire : remettre un RIB à la Régie générale (à la Mairie). Le régisseur vous fera ensuite signer le contrat d'autorisation de prélèvement. Les prélèvements se font automatiquement le 15 du mois (exemple : la facture de septembre est prélevée le 15 octobre).
- Pour les virements : contacter la Régie qui vous communiquera le RIB.

CHÈQUES BANCAIRES, CESUS, CHÈQUES VACANCES

Votre règlement devra parvenir à la Régie Générale après réception de la facture et avant le 15 du mois (exemple : facture de septembre à régler avant le 15 octobre).

- Chèques bancaires, libellés à l'ordre de « Régie Générale » : ils peuvent être déposés à la Régie Générale ou dans la boîte aux lettres de la Mairie (sous le porche, au niveau du parking).
- CESUS : utilisables pour la crèche, l'ALAE, l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes.
- Chèques vacances : uniquement pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes.

ATTENTION : Il est interdit de déposer des chèques vacances ou des chèques CESU dans la boîte aux lettres. Ces paiements doivent être remis en main propre à la Régie (Mairie-Place F.Mitterrand), contre délivrance d'un reçu.

AIDES AUX TEMPS LIBRES (CAF) et COMITÉS D'ENTREPRISES

Ces réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes (vacances scolaires), sauf exception de certains Comités d'Entreprises.

Les personnes concernées sont invitées à se signaler auprès du Point Famille.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Des aides financières existent pour les familles rencontrant des difficultés. Pour faire le point sur votre situation, contactez la Maison des Solidarités de Balma : 13, avenue Pierre Coupeau - 05 61 24 92 20 - Du lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h ou le CCAS de Montrabé (ccas@mairie-montrabe.fr).

Petite enfance

Rôle des structures

LES STRUCTURES MUNICIPALES

La commune dispose de 2 services dédiés à la petite enfance :

- la crèche "les Galopins monrabéens"
- le Relais Petite Enfance



Ces services proposent des activités d'éveil des sens, de psychomotricité, etc. au moyen de jeux et de matériels éducatifs.

Le personnel formé à cet effet assure un développement progressif et contrôlé de chaque enfant jusqu'à une autonomie permettant une bonne intégration à l'entrée en école maternelle.

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

La PMI est le coeur du dispositif médico-social du Conseil Départemental. Au service des familles, elle est en charge de la protection sanitaire des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans en organisant entre autre des consultations gratuites pour le suivi médical et social.

La Maison des Solidarités de Balma veille au bon fonctionnement de la crèche et du Relais Petite Enfance, tant sur le plan de la santé des enfants que sur celui du respect des règlements et de la conformité du matériel, ainsi que sur les normes d'accueil qui régissent ces établissements.

La PMI exerce son contrôle sur le bon fonctionnement au travers du Projet Educatif élaboré par l'ensemble du personnel.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF veille au respect des règlements et des protocoles qui régissent le secteur de la Petite Enfance. Elle soutient les établissements d'accueil sur le plan financier.

La crèche

PRÉSENTATION

La crèche "Les galopins montrabéens" est une structure municipale d'une capacité de 40 places, pour l'accueil collectif d'enfants, à partir de l'âge de 2 mois jusqu'à leur entrée à la maternelle.

Les enfants sont répartis dans trois sections selon leur âge et leur niveau de développement. Il y a une équipe référente pour chaque niveau. Les bébés bénéficient d'une adaptation progressive lors de leur arrivée ainsi que du respect des rythmes propres à chacun.

Un médecin est attaché à la crèche (Dr Sophie de Saintignon).

Le projet pédagogique de la crèche est téléchargeable sur le Portail Famille.

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Fermetures annuelles :

- > 3 semaines entre fin juillet et fin août
- > 1 semaine lors des vacances de fin d'année
- > 1 semaine aux vacances de Printemps
- > Les jours fériés et certains ponts (voir calendrier en page 29)
- > 1 journée pédagogique (formation du personnel)

TYPES D'ACCUEILS PROPOSÉS

ACCUEIL RÉGULIER : l'enfant dispose d'une place et est accueilli à l'année.

ACCUEIL OCCASIONNEL : les familles inscrites sont contactées lorsque la crèche constate une disponibilité d'une journée ou d'une 1/2 journée dans la semaine à venir. Cet accueil s'adresse aux familles qui n'ont pas besoin d'un mode de garde régulier mais qui souhaitent que leur enfant fréquente ponctuellement la crèche.

ACCUEIL A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE : pour les parents à la recherche d'un emploi.

RESTAURATION - MENUS

Les menus sont consultables sur le Portail Famille et affichés à la crèche.

Le Relais Petite Enfance

PRÉSENTATION

Sous l'égide de la municipalité et avec le concours financier de la CAF, qui supervise également son bon fonctionnement, ainsi que la surveillance de la PMI, ce service gratuit est mis à la disposition des assistantes maternelles qui s'y inscrivent :

- > de leur propre initiative pour assurer un développement harmonieux des enfants dont ils/elles ont la charge.
- > sous l'impulsion des parents qui souhaitent une socialisation plus poussée de leurs enfants avant l'entrée en petite section d'école maternelle.

FONCTIONNEMENT

Lieu d'accueil, d'information et d'échange, le Relais propose :



> DES ACCUEILS COLLECTIFS

(le lundi et le mardi matin de 9h30 à 11h30)

destinés aux assistantes maternelles accompagnées des enfants. Des animations, des ateliers, des sorties et des rencontres sont organisés par la responsable du Relais.

> UN GUICHET UNIQUE

pour permettre à chaque parent recherchant un mode de garde d'être conseillé et orienté dans ses démarches.

Le guichet unique est aussi un lieu de ressources pour les parents employeurs et les assistantes maternelles.

> DES TEMPS DE FORMATION

sont proposés par la responsable du Relais aux assistantes maternelles.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES ET DISPONIBILITES

Le Relais tient à votre disposition cette liste à jour.

Elle est consultable sur <http://montrabe.portail-familles.app>

et sous forme de carte sur : mairie-montrabe.fr/carte-interactive

Enfance 3-11 ans

Qui fait quoi à l'école ?

L'ÉDUCATION NATIONALE

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements.

Montrabé dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN). Il est lui-même sous l'autorité de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants et des directeurs.trices des établissements scolaires ; il assure à ce titre un rôle pédagogique et de contrôle. En outre, il est l'interlocuteur de la Mairie.

L'école maternelle Jean de la Fontaine et l'école élémentaire Jean Moulin forment le groupe scolaire de Montrabé. La direction de ces écoles est assurée par des enseignantes qui bénéficient d'une décharge certains jours, pour exercer des responsabilités administratives, pédagogiques et de représentation auprès de la commune et des parents d'élèves.

► Direction École maternelle : Nathalie FAURE. Déchargée de classe : le mardi et un lundi sur 2.

► Direction École élémentaire : Mathilde PAOLOZZI. Déchargée de classe : le lundi, le mardi et un mercredi sur 2.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

est une instance de concertation, qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Il vote le règlement intérieur, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Les procès verbaux sont affichés dans les établissements.

Y participent : la direction de l'école, les enseignants, des élus municipaux et des représentants des parents d'élèves, le personnel municipal affecté aux écoles, ainsi que les responsables des services périscolaires.

LA COMMUNE

est responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), ainsi que de **la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux**. Elle assure également les inscriptions scolaires, la gestion du budget de l'école (matériel, mobilier...) et le fonctionnement des **services d'accueil péri et extra scolaires**.

ALAÉ

Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

L'ALAÉ est un service municipal non obligatoire qui accueille les enfants le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi.

ANIMATIONS

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, l'équipe de l'ALAÉ élabore un projet pédagogique duquel découlent les activités proposées aux enfants.

Les objectifs sont multiples :

- Faciliter l'épanouissement de l'enfant au sein du collectif ;
- Respecter les rythmes individuels de l'enfant ;
- Accompagner les enfants dans les différentes transitions de leur journée (lien école-famille)

Le matin est essentiellement un temps d'accueil et d'échange. L'enfant a le libre choix de participer aux animations de l'ALAÉ ou de simplement jouer avec ses camarades.

La pause méridienne est plus consacrée à la détente, tandis que **le soir**, des projets d'animation suivis sont proposés.



Chaque année, de nouvelles activités voient le jour grâce à l'équipe d'animation, à travers la réalisation de projets.

Des ateliers sont mis en place avec les associations partenaires : dames, tennis, handball, cheerleading, basket...

Le mercredi après-midi : avec un temps d'activité plus long, des projets suivis, organisés sur l'année, sont proposés aux enfants. **Le projet pédagogique de l'ALAÉ est disponible auprès de la direction de l'ALAÉ et sur le Portail Famille.**

CONSIGNES

En arrivant le matin, l'enfant doit être inscrit auprès de l'animateur chargé de l'accueil. En partant le soir, la feuille d'émargement doit être signée par la personne habilitée à récupérer l'enfant. Le goûter est fourni par la famille.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

ALAÉ

Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

FONCTIONNEMENT

L'ALAÉ fonctionne les jours de classe uniquement.

- Du lundi au vendredi, il accueille les enfants avant la classe (de 7h30 à 8h35) et après la classe (de 16h à 18h30), ainsi que pendant la pause méridienne (de 11h45 à 13h35).
- Le mercredi, il accueille les enfants de 11h45 à 18h30.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h35	ALAÉ				
8h35 - 8h45	Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants				
8h45 - 11h45	ÉCOLE				
11h45 - 13h35	ALAÉ + RESTAURATION				
13h35 - 13h45	Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants		ALAÉ De 13h00 à 13h35 : possibilité de récupérer les enfants après le repas	Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants	
13h45 - 16h00	ÉCOLE			ÉCOLE	
16h00 - 18h30	ALAÉ			ALAÉ	

POUR RÉCUPÉRER SON ENFANT LE SOIR

> S'il n'est pas inscrit à l'ALAÉ, l'enfant doit être récupéré **à 16h00**, à la sortie de l'école.

> S'il est inscrit à l'ALAÉ, l'enfant peut être récupéré **à partir de 16h30** :

- à l'ALAÉ Maternelle, situé dans les locaux de l'école maternelle ;
- ou à l'ALAÉ Élémentaire, situé à l'Espace St-Exupéry (enfants du CP au CM2).

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de récupérer son enfant entre 16h et 16h30 (les animateurs font l'appel dans les classes puis emmènent les enfants goûter). Le mercredi, il est également possible de récupérer son enfant le midi : entre 13h et 13h35, à l'ALAÉ maternelle ou à l'ALAÉ élémentaire.

Les portes de l'ALAÉ ferment à 18h30. Nous demandons aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30). Les personnes habilitées à récupérer les enfants devront pouvoir justifier de leur identité à la demande de l'agent chargé de valider la sortie.

Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un service municipal non obligatoire, qui propose un accueil pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires

SAUF FERMETURE : 1 semaine à Noël, 3 semaines en août, les jours fériés et certains ponts
Les dates exactes de fermeture sont indiquées sur le calendrier en pages 28-29.

HORAIRES : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

- de 7h30 à 9h30 : arrivée des enfants
- De 16h30 à 18h30 : départ des enfants

NB : le midi, il est possible de déposer les enfants ou de venir les récupérer entre 11h30 et 12h ou entre 13h et 13h30.

Toute demande de modification des réservations doit rester exceptionnelle et sera soumise à la validation de la direction.

Le goûter est compris dans le tarif pour l'enfant inscrit la journée ou l'après-midi.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Les portes de l'Accueil de Loisirs ferment à 18h30. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30).

En cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire et pour assurer une continuité éducative, les fonctions de direction de l'Accueil de Loisirs sont assurées par des responsables de l'ALAE et une équipe d'animateurs travaille dans les deux structures.

ANIMATIONS

L'Accueil de Loisirs propose :

- > des activités (sport, activités manuelles, expression...)
- > des sorties (piscine, cinéma, ferme pédagogique, accrobranche...)

SEJOURS

L'Accueil de Loisirs organise des séjours d'été.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE, à l'Accueil de Loisirs ou au Service Jeunes, dans la limite des places disponibles.

FUNCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et durant les vacances scolaires quand l'Accueil de Loisirs est ouvert. Les repas sont préparés sur place, par un cuisinier. Le service fonctionne sous forme de self dès la petite section de maternelle.

Le mobilier et les couverts sont adaptés en fonction de l'âge des enfants. Les animateurs présents aident et accompagnent les enfants afin qu'ils se servent seuls.



MENUS

Les menus de la semaine sont affichés à l'ALAE, le vendredi pour la semaine suivante.

Ils sont consultables sur le Portail Famille, à partir du jeudi de la semaine précédente.

Les menus sont conformes au principe de la laïcité.

ALLERGIES

Pour les enfants qui présentent des risques d'allergies alimentaires, il est obligatoire d'établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), avec la direction de l'école. L'autorisation d'inscription et les modalités d'accueil au restaurant scolaire sont soumises à la signature d'un protocole d'accord avec les différents partenaires : Éducation Nationale, Mairie, médecin scolaire, médecin allergologue.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Jeunesse 11-15 ans

Qui fait quoi au collège ?

Construit en 2004, le collège Paul Cézanne accueille les enfants résidant à Montrabé, Mondouzil, Beaupuy, Rouffiac-Tolosan et Lapeyrouse Fossat.

ÉDUCATION NATIONALE

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie...

- Principal du Collège : Frédéric HERAUT
- Principale Adjointe : Virginie SELMI
- Conseillère Principale d'Éducation : Christel BARAGNON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement.

Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves. Les procès verbaux sont affichés dans l'établissement.

RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil Départemental est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique...

La Mairie participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase. La Mairie intervient également à travers le Service Jeunes.

Service Jeunes



11-15 ANS

Le Service Jeunes est un service municipal non obligatoire, qui propose des accueils et des actions, à destination des collégiens.

Les animateurs du Service Jeunes interviennent tout au long de l'année, au collège les jours de classe et pendant les vacances scolaires.

Au collège (horaires fixés à la rentrée) :

Le Service jeunes organise un atelier «théâtre impro», chaque semaine sur inscription. Il intervient également au sein de la classe ULIS pour proposer des activités autour du théâtre.

Pendant les **vacances scolaires** :

Un planning d'activités et de sorties à la journée est proposé. Il est mis en ligne sur le Portail Famille.

Pour les sorties, un supplément est appliqué lors de la facturation (voir tarifs page 8). Le goûter est compris dans le tarif de la journée ou après-midi.

Les horaires :

- De 7h30 à 9h30 : **Accueil**
- De 9h30 à 12h : **Activités**
--> A 12h (arrivées ou départs)
- De 12h à 13h : **Déjeuner au restaurant scolaire**
--> A 13h (arrivées ou départs)
- De 13h à 17h : **Activités** avec pause goûter à 16h !
- De 17h à 18h30 (départs) : **Activités libres**

Le Service Jeunes organise un **séjour d'été**.

Des **projets** sont portés par les jeunes : Act'jeunes, projets citoyens, Festijeunes...

Pour s'inscrire : <https://montrabe.portail-familles.app/>



Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Infos pratiques

Se garer aux abords des établissements scolaires

Prendre le temps de se garer, c'est le premier geste de sécurité !

AUX ECOLES : ZONE BLEUE (stationnement de 1h30 maximum, avec le disque)



Pour faciliter les déposes et récupérations des enfants, le petit parking de la Gare et celui de l'Esplanade des écoles sont réglementées « zone bleue ».

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h ; le mercredi de 7h30 à 12h ; Hors week-end et vacances scolaires.

- La durée de stationnement est limitée à 1h30 (un disque bleu doit être apposé derrière le pare-brise).

Pour les stationnements plus longs, il est possible de se garer sur la place du 19 mars 1962 (facilement accessible à pied, en empruntant le passage souterrain) ou sur le grand parking de la Gare.

AU COLLÈGE : Les parkings prévus pour les parents sont situés en bas de la descente (les autres sont réservés aux bus ou au personnel du collège).

Arrêts exceptionnels des services

Lorsque, d'une manière exceptionnelle, les services ne peuvent pas être assurés (grève...), la Mairie envoie un premier e-mail pour prévenir les parents que des perturbations sont possibles. Puis, lorsque les informations exactes sont connues (en général la veille), un second e-mail est envoyé, indiquant précisément les perturbations de services.

Un service d'*alerte par SMS* est proposé sur mairie-montrabe.fr/alertes-sms : pour vous inscrire, il suffit d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone portable.

Associations

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents au conseil d'école sont élus par l'ensemble des parents. Leur nombre correspond au nombre de classes. Ils disposent d'une voix délibérative.

Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toutes circonstances, elles sont tenues à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont elles peuvent avoir connaissance.

Pour les rencontrer, vous pouvez participer à leur assemblée générale de début d'année scolaire, où sont élus les présidents, trésorier, secrétaire... ou les contacter :

> A.P.E.M. (Amicale des Parents d'élèves des Écoles de Montrabé)

Président : Arnaud Sassoure - 06 09 26 30 23

Site internet : apem-montrabe.fr - E-mail : apemmontrabe@gmail.com

Assemblée Générale : jeudi 14 septembre 2023, 20h30, à l'Accent

> F.C.P.E. MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Président : Perrine Montaner - 06 64 30 48 05 / Christelle Avila - 06 72 02 42 48

E-mail : fcpe-primaire@laposte.net

Assemblée Générale : mardi 12 septembre 2023, 20h30, à l'Accent

> A.P.C.M. (PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE MONTRABÉ)

Président : Maryline Vincent - 06 84 22 64 82

Site internet : apcmblog.wordpress.com - E-mail : apcmontrabe@gmail.com

Assemblée Générale : jeudi 7 septembre 2023, 20h30, au collège

> F.C.P.E. COLLÈGE

Présidente : Fabien Constant

E-mail : fcpe.montrabe@gmail.com

Assemblée Générale :

ASSOCIATION D'AIDE AUX DEVOIRS

> À L'HEURE DE LA SORTIE

[encadrement de l'aide aux devoirs, en partenariat avec les enseignants]

Jean-Bernard Trigo - 06 77 17 11 99 - Caroline Boutté - 06 09 26 30 23

Site internet : a-lheure-de-la-sortie.jimdofree.com - E-mail : alhs31850@gmail.com

L'association recherche des bénévoles (16h30 à 17h15 les jours d'école).

Assemblée Générale : vendredi 29 septembre 2023, 18h30, à l'Accent

Associations

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

> Arts Franco-chinois

Nina Li - 06 86 10 28 40
Cathy Tong - 06 59 73 12 54
E-mail : echanges.culturels@yahoo.com
Site Internet : <https://intelwix.wixsite.com/arts-franco-chinois>

> Association Loisirs Équestres ALERT

Joseph Lleida - 09 73 53 70 23
E-mail : loisirs.equestres@gmail.fr
Site Internet : alertmontrabe.com

> Association sportive du Collège Paul Cézanne

Frédéric Héraut - Christophe Pereira
05 34 26 54 90
E-mail : 0312698p@ac-toulouse.fr

> Atelier Art-en-ciel [théâtre]

Caroline Bousquet et Pierrot Coppel
09 80 62 11 90
E-mail : atelier-artenciel@hotmail.fr
Site Internet : <https://latelierlacompagniea.wordpress.com>

> Basket Club [B.C.L.M.]

Léo Flourac - 06 22 31 28 97
Fabienne Tchijakoff - 06 25 60 54 23
E-mail : basket.bclm@gmail.com
Site Internet : basket-bclm31.fr

> Club des Artistes de Montrabé

Régine Balard - 06 26 55 45 63
E-mail : balard_regine@yahoo.fr
Site : clubdesartistesdemontrabe.jimdo.com

> Cyclo Club Montrabéen

Jean-Bernard Trigo - 06 77 17 11 99
E-mail : jean-bernard_trigo@orange.fr
Site Internet : <https://ccmontrabeen.ffvelo.fr>

> École de Musique de Montrabé

Philippe Ichard
E-mail : emm.montrabe@gmail.com
Site Internet : ecolemusiquemontrabe.wixsite.com/ecolemusiquemontrabe

> Gymnastic'Club

Monique Boitard - 06 99 01 36 85
Cathy Mesplé - 06 13 53 48 91
E-mail : gymclubmontrabe@free.fr
Site Internet : gymclubmontrabe.fr

> Judo Sporting Club

Julien Adolphe
E-mail : judo.montrabe@gmail.com
Site Internet : <https://judo-montrabe.ffjudo.com>

> Montrabé Académie Sport (football)

Frédéric Morais - Muriel Boudrière
E-mail : jmas.foot31850@gmail.com

> Tennis Club de Montrabé

Frédéric Loubersac - 06 43 43 98 21
Philippe Lestrade - 06 65 70 94 86
E-mail : tc.montrabe@fft.fr
Site Internet : club.fft.fr/tcmontrabe

> Tennis de table de Montrabé

Philippe Goutelle - 06 81 23 80 23
E-mail : tennisdetablemontrabe@gmail.com

Associations

SERVICE MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

05 34 26 46 97 - vie.associative@mairie-montrabe.fr

À L'ACCENT (Allée A.Candela)

Sur rendez-vous

VENEZ RENCONTRER
LES ASSOCIATIONS MONTRABÉENNES

FORUM des ASSOCIATIONS



**SAMEDI 9 SEPTEMBRE
à la salle polyvalente**

14H
-
18H

Commune de
Montrabé

Calendrier



	Vacances scolaires zone C	ACCUEIL DE LOISIRS (Accueil des enfants pendant les vacances scolaires)	
		Dates limites d'inscription	Dates prévisionnelles de fermeture
JOURNÉE PÉDAGOGIQUE	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		Fermé
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Lundi 4 septembre 2023		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023	Lundi 9 octobre 2023 (avant 9h00)	Mercredi 1 ^{er} novembre 2023
VACANCES DE NOËL	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024	Lundi 11 décembre 2023 (avant 9h00)	Du lundi 25 décembre 2023 au lundi 1 ^{er} janvier 2024 inclus
VACANCES D'HIVER	Du samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2024	Lundi 29 janvier 2024 (avant 9h00)	
VACANCES DE PRINTEMPS	Du samedi 6 avril 2024 au mardi 22 avril 2024	Lundi 25 mars 2024 (avant 9h00)	
VACANCES D'ÉTÉ	Du samedi 6 juillet 2024 au 2 septembre 2024	Lundi 10 juin 2024 (avant 9h00)	Du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024 +Vendredi 30 août 2024

2023-2024

Commune de
Montrabé

Crèche

Dates prévisionnelles
de fermeture

Service Jeunes

Dates prévisionnelles
de fermeture

Lundi 16 octobre
(journée pédagogique)

Du
lundi 25 décembre 2023
au lundi 1^{er} janvier
2024 inclus

Du lundi 15 avril
au vendredi 19 avril
2024

Du lundi 29 juillet
au lundi 19 août 2024
inclus

Du lundi 30 octobre
au vendredi 3 novembre
2023

Du
lundi 25 décembre 2023
au lundi 1^{er} janvier
2024 inclus

Du lundi 19 février
au vendredi 23 février
2024

Du lundi 15 avril
au vendredi 19 avril
2024

Du lundi 8 juillet
au vendredi 12 juillet 2024
Du lundi 22 juillet
au vendredi 23 août 2024
+Vendredi 30 août 2024

FERMETURES pour les PONTS et JOURS FERIÉS

Les établissements scolaires,
l'Accueil de Loisirs
et la crèche
seront fermés :

Mercredi 1^{er} novembre 2023
(Toussaint)

Lundi 1^{er} janvier 2024
(nouvel An)

Lundi 1^{er} avril 2024
(Pâques)

Mercredi 1^{er} mai 2024
(fête du travail)

Mercredi 8 mai 2024
(Armistice de 1945)

Jeudi 9 mai
et Vendredi 10 mai 2024
(pont de l'Ascension)

Lundi 20 mai 2024
(Pentecôte)



Contacts

ÉDUCATION - FAMILLE

> ÉLUS MUNICIPAUX

Accueil Mairie
05 61 84 56 30
info@mairie-montrabe.fr

> RESPONSABLE DU PÔLE ÉDUCATION FAMILLE

Mélanie IZARD
06 08 85 33 83
education@mairie-montrabe.fr

Administratif

> POINT FAMILLE / démarches (Espace St-Exupéry, 1^{er} étage)

Valérie GISQUET
Clémentine LAGARDE
06 08 85 33 83
famille@mairie-montrabe.fr
Permanence téléphonique
du lundi au vendredi
Accueil : sur rendez-vous

> RÉGIE GÉNÉRALE / paiements (à la Mairie)

Christine SERNA
05 61 84 56 37
regie.generale@mairie-montrabe.fr
Mardi, mercredi et jeudi, de 8h à 12h
(possibilité de RDV à partir de 7h30).

Petite Enfance

> CRÈCHE

(Espace St-Exupéry)
Julie CLAVÉ
05 61 84 73 85
creche@mairie-montrabe.fr

> RELAIS PETITE ENFANCE

(Espace St-Exupéry)
Responsable : Mallaurry PERRIER
Accueil sur RDV
07 76 78 80 02
le.relais@mairie-montrabe.fr

Enfance & Jeunesse

> COORDINATION ENFANCE & JEUNESSE

(Espace St-Exupéry)
Aurélien TUDURI
07 76 89 67 43
enfance.jeunesse@mairie-montrabe.fr

> DIRECTION ALAÉ ÉLÉMENTAIRE

(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
06 08 85 33 83 / 06 72 88 99 81
famille@mairie-montrabe.fr

> DIRECTION ALAÉ MATERNELLE

(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
06 08 85 33 83 / 06 45 92 69 18
famille@mairie-montrabe.fr

Contacts

> ACCUEIL DE LOISIRS

(Espace St-Exupéry)

Aurore FLOUIRAC

Marjorie FOURNIER

06 08 85 33 83 / 05 61 84 81 69

famille@mairie-montrabe.fr

> SERVICE JEUNES

(Espace St-Exupéry)

Mélanie LOZES

06 08 85 33 83 (Point Famille)

famille@mairie-montrabe.fr

SOCIAL

> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Logement, handicap...

(à la Mairie, sur rendez-vous)

ccas@mairie-montrabe.fr

> MAISON DES SOLIDARITES

Aides du conseil départemental, assistantes sociales...

13, avenue Pierre Coupeau - Balma

05 61 24 92 20

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

> MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS

Soutien et accompagnement des 11-25 ans et leurs parents

16 rue Pierre-Paul Riquet - Toulouse

05 034 46 37 64

maisondesadolescents31@cd31.fr

ÉCOLES ET COLLÈGE

> ÉCOLE MATERNELLE

JEAN DE LA FONTAINE

(allée du Logis Vieux)

Direction : Nathalie FAURE

Décharge de direction

05 61 84 71 03

ce.0311799m@ac-toulouse.fr

> ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

JEAN MOULIN

(Esplanade des écoles)

Direction : Mathilde PAOLOZZI

Décharge de direction

05 61 84 70 73

ce.0310702v@ac-toulouse.fr

> COLLÈGE PAUL CÉZANNE

(3, route de Mondouzil)

Principal : Frédéric HERAUT

Principale adjointe : Virginie SELMI

05 34 26 54 90

Vie Scolaire : 05 34 26 54 92

0312698p@ac-toulouse.fr

<http://paul-cezanne.ecollege.haute-garonne.fr>

ASSOCIATIONS

> SERVICE MUNICIPAL DE LA VIE

ASSOCIATIVE

(à l'ACCENT - allée A.Candela)

Isabelle BOR

05 34 26 46 97

vie.associative@mairie-montrabe.fr

FESTI' JEUXNES



**SAMEDI
16
SEPTEMBRE
14H-18H**

**ENTRÉE
GRATUITE**

**ZONE
DE LOISIRS
DE MALPAS**

**JEUX
CONFLABLES**

**FERME
NOMADE**

**VENEZ RELEVER LE DEFI EN
FAMILLE !**

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE